



Compte rendu de la séance du vendredi 11 janvier 2013

Présents : Bernard BOLORONUS, Jean BUEB, Jean-Jacques DIETSCH, Olivier EGGENSPIELER, David FINK, François JACQUOT, Corinne JUNG, Maryline LODOVICHETTI, Francis PETERSEN, Michel STUBER, Fabienne ULMANN, Jean-Claude WIEST

Absents : Yvette KREMER

Excusés : Laure SPILLER

Procuration :

Secrétaire(s) de la séance : Jean-Jacques DIETSCH

Ordre du jour:

1. Élection d'un troisième adjoint
2. Proposition d'un avenant - travaux d'assainissement rue Th. Walter
3. Orientations budgétaires
4. Proposition commerciale - tracteur communal
5. Adoption des restes à réaliser - 2012
6. Desserte en gaz par réseau
7. Engagement sur l'ensemble des travaux école maternelle et primaire + périscolaire
8. Divers
 1. voeux du Maire
 2. cérémonie du 70ème anniversaire des fusillés

Délibérations du conseil:

Le compte rendu de la séance du 07 décembre 2012 n'appelle aucune observation de la part des membres du Conseil Municipal, et est adopté à l'unanimité des membres présents.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS (01_01_2013)

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoint relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide par 7 voix pour et 4 voix contre, la détermination à 3 postes le nombre d'adjoints au maire.



ELECTION D'UN TROISIEME ADJOINT (02_01_2013)

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à 3,
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

- Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 02
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mme Corinne JUNG : 6 voix
- M. David FINK : 4 voix

Mme Corinne JUNG ayant obtenu la majorité absolue est proclamée troisième adjoint au maire.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (03_01_2013)

Monsieur le Maire informe que le fonçage sous la voie SNCF au bout de la rue Thiébault Walter a été étudié par les services de la SNCF. D'après les premières estimations, le montant dû à la SNCF (ralentissement des trains, surveillance de la voie...) avoisinerait les 40 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'abandonner le projet.

AVENANT TRAVAUX ASSAINISSEMENT (04_01_2013)

Le conseil municipal,

APRES avoir entendu l'exposé de M. le maire,
VU le code des marchés publics,
VU le marché conclu avec l'entreprise DIETLIN de Vieux-Ferrette concernant des travaux d'assainissement et d'A.E.P des rues Thiébault Walter, de la Paix, et du Rail
VU la délibération du conseil municipal du 04 décembre 2009 relative aux délégations au maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,
Considérant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2013,

Après en avoir délibéré, décide :

- de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération : travaux d'assainissement et d'A.E.P des rues Thiébault Walter, de la Paix, et du Rail

Attributaire : entreprise Ets DIETLIN adresse VIEUX-FERRETTE

Marché initial du 29 juin 2012 - montant : 331 510.89 € HT

Avenant n° 1 - montant : 42 559.19 € HT

Nouveau montant du marché : 374 070.08 € HT

Objet : ajout de branchement AEP, changement de tracé EU, reprise de pavage, reprise d'enrobés.



- d'autoriser le maire ou son adjoint délégué à signer le ou les avenant(s) considéré(s) ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES (05_01_2013)

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal, les travaux à réaliser. Des devis vont être demandés afin de chiffrer les projets.

- Réfection de chaussées et accès foyer communal
- Remplacement de luminaires vétustes de l'éclairage public
- Reprofilage et enfouissement de réseaux rue de l'étang
- Travaux d'amélioration autour de la STEP
- Maillage intercommunal
- Ravalement du pignon ouest de l'église
- Nettoyage et remplacement de gouttières de l'église
- Rampes d'accès pour handicapés à la mairie, à l'église, au foyer communal
- Aménagement allée principale du cimetière
- Assistance à maître d'ouvrage pour le projet d'école
- Couverture de fossé le long de la RN 419
- Aire de retournement rue des Violettes

TRACTEUR COMMUNAL (06_01_2013)

Monsieur le Maire fait part au Conseil de la nécessité de réparer le chargeur du tracteur communal. Cette réparation s'accompagne d'une mise aux normes.

Une offre de reprise du tracteur et chargeur a été réceptionné.
D'autres offres ont été demandées. Le Conseil Municipal demande une démonstration.

La décision d'achat ou réparation sera prise lors d'une séance ultérieure.

ADOPTION DES RESTES A REALISER (07_01_2013)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu les budgets eau, assainissement et commune,



République française
DEPARTEMENT du HAUT-RHIN
COMMUNE DE BALLERSDORF

Monsieur le maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR). Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Monsieur le maire précise que la clôture du budget d'investissement 2011 intervenant le 31 décembre 2012, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

ADOPTE les états des restes à réaliser à reporter à l'exercice 2012 tels que présentés, à savoir :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
budget principal	58 247.11	0.00
budget de l'assainissement	177 891.75	57 600.00
budget de l'eau	9 568.00	0.00

AUTORISE Monsieur le maire à signer ces états et à poursuivre les paiements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DESSERTE EN GAZ (08_01_2013)

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier émanant du Syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut- Rhin concernant la desserte en gaz naturel de la commune. Le syndicat a inscrit BALLERSDORF sur la liste provisoire des communes candidates pour une Délégation de Service Public (DSP). Plusieurs réponses doivent être apportées par la commune :

- Ballersdorf est- elle candidate pour la DSP que le Syndicat va lancer début 2013 ?
- Oui
- Ballersdorf accepte-t-elle une desserte par un réseau de gaz propane ? Si oui, la commune dispose-t-elle d'un terrain de 11 x 11 mètres accessible aux camions pour l'installation de la citerne de propane ? Si non, veuillez me répondre que vous ne voulez pas de desserte en propane mais en gaz naturel.
- La commune ne souhaite pas de desserte en propane.
- Quels sont les bâtiments publics que la commune s'engage à convertir immédiatement au gaz ?
- La commune s'engage à convertir le foyer communal, l'église et l'école (projet de construction d'une nouvelle école)

Le Maire est chargé de transmettre ces informations au syndicat Départemental d'Électricité et de Gaz du Haut- Rhin.



TRAVAUX ECOLE ET PERISCOLAIRE (09_01_2013)

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors de la séance précédente concernant le projet de construction de l'école maternelle et primaire.

Il est précisé que les honoraires du projet périscolaire dont le montant des travaux est estimé à 246 018.76 € sont intégrés dans le montant global des honoraires de l'architecte jusqu'à la phase APD.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mener les études de construction du périscolaire et charge le Maire de faire les demandes de subventions et les démarches nécessaires à cette affaire.

DIVERS

- La cérémonie des vœux aura lieu dimanche 20 janvier 2013 à 16h30 au foyer communal.
- Une commémoration du Souvenir aura lieu le 17 février 2013 à l'occasion du 70^{ème} anniversaire des fusillés. Voir pour rénover l'encart à droite du monument aux morts.
- Monsieur le Maire informe qu'une entreprise propose d'isoler les combles de la maison forestière sans frais pour la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire déclare la séance close à 22h40.
Délibéré en séance, les jours et an susdits